Demande en obtention d'une vignette de stationnement « Professionnel »

Nom de la firme:				MÄERTERT-WAASSERBËLL
Siège Social :				0
Rue/N°:				ij fire e
Code postal :				
Localité:				Commune
Tél :				de MERTER
Nom du résident:				
Adresse de l'inter	vention :			
Motif de l'interve	ntion:			
demande par la p	résente une vignette de stationner	ment professionr	nel pour le(s) véhicul	e(s) suivants :
	Nom du propriétaire :	Nu	méro d'immatriculat	ion :
Vignette 1		1)		
		2)		
		3)		
	Nom du propriétaire :		méro d'immatriculat	ion :
Vignette 2		1)		
_		2)		
		3)		
Pieces a produire	lors de la demande			
La demande en v	vue de l'obtention d'une vignette	e « Professionne	lle », doit être acco	mpagnée d'une
photocopie des p	ièces suivantes :			
 pièce atte 	stant l'agrément professionnel du	demandeur ;		
carte(s) d'	immatriculation du ou des véhicule	es visé(s) ;		
contrat(s)	de location faisant mention du ou	des numéros d'	immatriculation ou c	de châssis du ou
	ıles visés ainsi que du nom et de l'a		ripteur, lorsque ce ca	as se présente ;
 le cas éche 	éant, toute autre pièce justificative			
Merci de hien voi	uloir signer et remplir lisiblement l	a nrésente dema	ande muni d'une coi	nie de la nreuve
	e la retourner par par voie électror		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	·
ac parement et a	Administration co			one postare .
		WASSERBILLIG		
Date	,		Signat	ture
= 3.30				

La (les) vignette(s) ne vous sera (seront) attribuée(s) que si la demande nous est parvenue avec une preuve d'acquittement de la somme due sur le compte de la recette communale CCPL n° LU75 1111 0062 5648 0000 et d'une copie de la carte grise (prière d'indiquer le nom du propriétaire/détenteur du véhicule ainsi que le numéro d'immatriculation comme communication sur le virement).



Informations complémentaires

Remarques:

La vignette de stationnement professionnel dispense, aux conditions ci-après, et dans la limite du temps nécessaire pour effectuer les interventions spécifiées, le conducteur d'un véhicule qui en est muni, de l'obligation d'exposer le disque de stationnement ou de parcage conforme à l'article 167bis modifié du Code de la route et de l'obligation d'observer la durée maximale de stationnement ou de parcage autorisée sur les emplacements de stationnement ou de parcage soumis au stationnement/parcage avec disque

La vignette peut être demandée au profit :

des usagers qui utilisent à titre professionnel un véhicule appartenant à, ou détenu par une personne physique ou morale détentrice d'une autorisation d'établissement, en vue d'effectuer auprès d'un client ou d'une cliente résidant de la commune des travaux de montage, de dépannage ou d'entretien ainsi que toute intervention technique préliminaire à ces travaux ; il en est de même dans les conditions indiquées, lorsque le véhicule appartient à ou est détenu par une personne physique effectuant à titre professionnel les interventions susvisées pour le compte d'une personne détentrice d'un agrément ou lorsque, dans les deux cas, le véhicule fait l'objet d'un contrat de location au nom du détenteur d'une autorisation d'établissement.

Veuillez cocher ci-dessous la case correspondant à la durée de la/les vignette(s) ! Taxe(s) :



1 mois :	V1: 25€ V2: 50€
3 mois:	V1: 75€ V2: 150€
6 mois:	V1: 150€ V2: 300€
12 mois :	V1: 300€ V2: 600€

^{*(}V1= 1 Vignette / V2= 2 Vignettes)

En remplissant le présent formulaire, vous êtes d'accord que vos données personnelles indiquées ci-dessus soient enregistrées et traitées conformément au réglement général sur la protection des données du 25 mai 2018.

Wenn Sie dieses Formular ausfüllen, stimmen Sie zu, dass Ihre aufgeführten persönlichen Daten gemäß der EU-Datenschutz-Grundverordnung vom 25. Mai 2018 gespeichert und verarbeitet werden.